

Pour faire taire ses élèves, un professeur utilise du ruban adhésif près de Dieppe

Des parents ont signalé un comportement "inacceptable" de la part d'un professeur du collège de Saint-Nicolas-d'Aliermont. Ce dernier aurait scotché la bouche des élèves le 5 juin.

[Mise à jour le 16/06/2025 à 14 h 02] Le service communication de l'Académie de Normandie a évoqué « une gestion maladroite de l'enseignant », vis-à-vis des élèves. Il n'avait « aucune mauvaise volonté et n'a jamais eu d'incident » par le passé. Le professeur ne sera pas sanctionné.

Il y a quelques jours, une élève a fait l'actualité dans un lycée à Dieppe. Les professeurs avaient exercé durant plusieurs jours leur droit de retrait, suite à des propos menaçant envers un membre du corps enseignant. Mais cette fois, ce n'est pas un élève, mais bien un professeur qui est pointé du doigt. Au collège Claude-Monet, à Saint-Nicolas-d'Aliermont (Seine-Maritime), plusieurs signalements ont été faits par des parents d'élèves. Ces derniers évoquent un incident qui serait survenu lors d'un cours d'éducation physique et sportive, le jeudi 5 juin 2025. Cours durant lequel l'agissement d'un professeur a été décrié. Son comportement a été qualifié « inacceptable ». Il aurait employé une méthode « choquante » soulignent des parents envers ses élèves.

Un cours de tennis de table trop bruyant

Ce jour-là, le professeur en question aurait proposé à ses élèves de pratiquer le tennis de table. Les enfants s'affrontaient en duel et étaient arbitrés par d'autres élèves.

[Élève exclue du lycée du Golf à commune Dieppe : deux équipes de sécurité sur place](#)

Dans un mail du principal de l'établissement, Dominique Gamard, adressé aux parents d'élèves, il est expliqué qu'en raison du bruit permanent lors de l'activité et face aux contestations des élèves envers les arbitres, le professeur a fait une proposition: mettre du ruban adhésif sur leur bouche, « pour un laps de temps très court ».

Cela permettait ainsi aux élèves de jouer « sereinement ». Et pour les arbitres, ils pouvaient accomplir leur rôle, tout en étant entendus et respectés.

Toujours d'après ce mail, il est précisé que les enfants qui ne souhaitent pas garder ce ruban adhésif avaient la possibilité de l'enlever. « Certains n'y ont pas vu de mal, ont semblé s'amuser de cela. Des élèves l'ont gardé, d'autres pas. Cependant, quelques-uns l'ont mal vécu, plutôt comme une punition, voire comme une brimade », précise un parent d'élève.

[Retour au calme au lycée du Golf à Dieppe après une semaine de tensions](#)

Des parents s'insurgent

Si les deux membres de l'équipe éducative de l'établissement ont tenu à s'excuser auprès des élèves et de leurs parents, cette façon de faire n'a pas été du goût de certains parents d'élèves qui ont fait part de leur indignation.

L'un d'eux évoque un comportement « gravement contraire à l'éthique professionnelle et aux valeurs de l'Éducation nationale ». Il ajoute que « ce procédé constitue une atteinte grave à la dignité, à l'intégrité physique et au bien-être psychologique des élèves concernés ».

Ce parent souhaite que des mesures disciplinaires soient prononcées pour garantir un bon environnement scolaire et respectueux.

Concernant le mail du principal, le parent estime « qu'il semble minimiser les faits, sachant que le jour de l'incident, l'enseignant aurait dit à ses élèves qu'il faisait cela pour les sensibiliser au handicap ! Ceci est tout simplement scandaleux ».

[Élève exclue du lycée du Golf à Dieppe : une reprise des cours en pointillés](#)

Suite à cet incident, une rencontre aurait été programmée le jeudi 12 juin 2025 entre les élèves, le professeur et le principal pour échanger sur leur ressenti.

Contacté, le principal n'a pas souhaité s'exprimer.